

Décision de relance d'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Service Electricité Aéroport Mohammed V

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu la décision portant infructueux le poste en question.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports relance l'appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) de Service Electricité** au sein de l'**Aéroport Mohammed V**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Missions :

- Garantir un niveau de performance du réseau électrique et de ses installations hors centrale électrique balisage lumineux et en assurer la disponibilité et le bon fonctionnement dans des conditions optimales ;
- Apporter un support permanent aux entités opérationnelles par tous moyens appropriés, procédures et normes de contrôle, de supervision et de maintenance.

2 Activités principales :

2.1 Volet Technique

- Veiller à la bonne gestion des équipements et installations relevant de son périmètre d'action, notamment les installations électriques névralgiques ayant une incidence sur la sécurité aéroportuaire conformément aux réglementations nationales et internationales ;
- Gérer efficacement les demandes d'intervention et décider de leurs urgences,
- Valider avec son équipe les plannings de maintenance des équipements et installations électriques ;
- Suivre et veiller à la bonne exécution des travaux de maintenance ;



3

- Veiller au respect des plannings de maintenance ainsi qu'à l'application des o vigueur notamment en matière de sécurité ;
- Veiller au respect des clauses des contrats de maintenance et à la bonne exécution des travaux qui en découlent ;
- Veiller à l'optimisation des coûts de la maintenance et de la consommation de l'énergie électrique ;
- Déterminer le besoin du service en matière de maintenance, de pièces, d'outillage, d'équipements de protection individuelle et autres ;
- Assister la hiérarchie dans la gestion des projets d'envergure en assurant le suivi adéquat et en fournissant les recommandations, informations, analyses et commentaires pertinents ;
- Assurer l'élaboration et la validation des cahiers de charges concernant le service ainsi que l'étude des offres techniques et financières ;
- Assurer une veille technologique dans le domaine électrique ;
- Contribuer activement à la réussite et au maintien des audits et enquêtes de satisfaction, notamment : SMQE, ASQS, ACA et autres ;
- Satisfaire aux engagements du service du Management par Objectif MPO ;
- Inspecter, analyser et proposer des actions d'amélioration ;
- Traiter tout dossier en relation avec les missions de l'entité confié par la hiérarchie.

2.2 Activités administratives :

- Veiller au classement et l'archivage des documents de l'entité ;
- Coordonner avec les entités concernées afin d'assurer la logistique nécessaire pour la bonne marche du service ;
- Elaborer le rapport d'activités de son entité ;
- Assurer un reporting périodique, précis, clair, concis sur le déroulement de l'activité et sur chaque événement marquant ;
- Valider les tableaux de service des personnels du service électricité et des prestataires de service et assurer la continuité du service du personnel technique ;
- Assurer la gestion administrative relevant de son périmètre d'action ;
- Etablir, diffuser les notes de service et en assurer le suivi ;
- Elaborer et approuver les bons d'approvisionnement et les demandes de travaux ;
- Certifier les factures de fournitures, de travaux et de prestations de service concernant les contrats de maintenance et les projets à l'Aéroport.

2.3 Volet « Gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à leur évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer et veiller à ce que le personnel sous sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Veiller à ce que le personnel du service soit formé aux normes relatives à la p risque électrique et être le garant la stricte application desdites normes ;



- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le garant principal de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.4 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité, et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et leur amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Bac + 3 ans au minimum en génie électrique ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3.
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 4 ans en maintenance des équipements électriques

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **27 AOÛT 2024** au **10 SEPT 2024** date de rigueur. 

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports



